



## Mise au placard et bientôt plus d'emploi suite à une fusion

Par **doun0106**, le **26/01/2010** à **16:23**

Bonjour,

Je vous récapitule ma situation.

Je suis en cdd à terme imprécis depuis 07/2006 en remplacement d'une personne en invalidité depuis 09/2009. L'association où je travail fusionne avec une autre au 01/01/2010. J'ai été reçue (par mon association employeur initial) en 11/2009 pour m'informer que suite à la restructuration ma situation ne changeait pas et que je restais à tps pleins. A la rentrée en 2010 après la fusion, j'apprends (par bruit de couloir) que mon nouvel employeur licencie la personne en invalidité et va mettre fin à mon CDD (prétextant que mon poste est supprimé) (je précise qu'un protocole d'accord de fusion a été signé en mentionnant qu'aucun poste ne serait supprimé et aucun licenciement engagé). Un autre poste sera créé suite à ce licenciement et je ne serais pas prioritaire car cdd et pas d'ancienneté dans la nouvel assos. La procédure de licenciement a commencé le 18 janvier 2010 (1ère visite à la médecine du travail), le poste créé est déjà à pourvoir, des formations suite à la restructuration sont faites et je ne suis pas conviée et je ne suis toujours pas informée officiellement de ma fin de cdd. Ma question est la suivante : Même si juridiquement je ne peut rien faire car mon cdd va s'arrêter, est ce normal d'agir ainsi et de laisser le salarié de côté sans rien lui dire ? J'espère avoir été claire dans mes explications et vous remercie d'avance pour votre réponse.